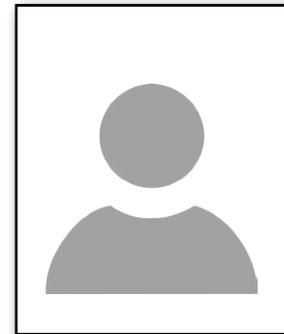




DOSSIER D'INSCRIPTION 2017/2018



L'inscription à l'Université Jean Monnet est définitive (voir page 4)

Pour remplir le dossier et consulter les pièces justificatives nécessaires à votre inscription, consultez la notice d'inscription

Faculté : Année d'études :

Réservé à l'administration : Code étape Libellé

Autre inscription souhaitée

Données personnelles de l'étudiant

N° national étudiant (INE ou BEA pour les bacheliers, obligatoire depuis 1995) _ _ _ _ _

N° Étudiant UJM (ne concerne pas les nouveaux bacheliers) _ _ _ _ _

NOM Prénoms

Nom d'usage (marital)

Né(e) le / / Département ou Pays (voir code N) Ville de naissance

Sexe : F - Féminin M - Masculin Nationalité (voir code N)

Quelle est votre situation familiale pour l'année universitaire ?

1 - Seul(e) sans enfant 2 - Couple sans enfant 3 - Seul(e) avec enfant(s) 4 - Couple avec enfant(s)

Souffrez-vous d'un problème de santé et/ou d'un handicap nécessitant un aménagement spécifique pour suivre les examens et/ou les cours ? (voir notice)

Oui (Contactez le bureau d'accueil handicap au 04 77 42 17 22 avant le 15 octobre afin que votre demande soit prise en compte) Non

Quelle est votre situation militaire pour l'année universitaire ? (sont concernés les étudiant(e)s français(es))

3 - Exempté(e) 4 - Service accompli 5 - Recensé(e) 6 - Journée d'appel à la défense (APD) effectuée 7 - Attente

Quand a eu lieu votre 1ère inscription ?

Dans l'enseignement supérieur français : Année ____ / ____

En université française : Année ____ / ____ Département

Université fréquentée

A l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne : Année ____ / ____

Baccalauréat ou équivalence

Année d'obtention ____ Série (voir codes B) Mention

Type d'établissement : LY - Nom du lycée Ville

00 - Université 15 - Autres

Département ou Pays (voir code N)

Parcours de l'étudiant

Quel est le dernier établissement que vous avez fréquenté ?

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> 00 - Université française (y compris IUT) | <input type="checkbox"/> 05 - Privé supérieur | <input type="checkbox"/> LY - Lycée |
| <input type="checkbox"/> 01 - STS / BTS | <input type="checkbox"/> 07 - Formation paramédicale | <input type="checkbox"/> MI - Écoles des Mines de Saint-Étienne |
| <input type="checkbox"/> 02 - CPGE | <input type="checkbox"/> 10 - Établissement étranger | |
| <input type="checkbox"/> 04 - École d'ingénieurs (hors École des Mines de Saint-Étienne) | <input type="checkbox"/> 15 - Autres (précisez) | |

Département français ou Pays étranger de l'établissement Année de dernière inscription (ex. 2015 / 2016) /

Quelle était votre situation en 2016/2017 ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> A - Lycée | <input type="checkbox"/> G - Enseignement par correspondance | <input type="checkbox"/> R - Étranger du supérieur |
| <input type="checkbox"/> B - BTS | <input type="checkbox"/> H - Université française ³ | <input type="checkbox"/> S - Autre établissement ou cursus |
| <input type="checkbox"/> C - IUT ³ | <input type="checkbox"/> J - École de Management (École de commerce / gestion) | <input type="checkbox"/> T - Non scolarisé (jamais inscrit dans l'enseignement sup.) |
| <input type="checkbox"/> D - CPGE ³ | <input type="checkbox"/> K - ENS ou Grands établissements | <input type="checkbox"/> U - Non scolarisé (ayant déjà été inscrit dans l'ens. sup.) |
| <input type="checkbox"/> E - École d'ingénieurs ³ | <input type="checkbox"/> Q - Étranger du secondaire | <input type="checkbox"/> M - ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) |

³ Si vous étiez en Université, IUT, École d'ingénieurs universitaire ou CPGE, précisez votre Université de rattachement

Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu ?

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> 001 - Baccalauréat | <input type="checkbox"/> 034 - Diplôme paramédical / social | <input type="checkbox"/> 073 - Dip. Ingénieur (universitaire ou non) |
| <input type="checkbox"/> 002 - DAEU / ESEU | <input type="checkbox"/> 040 - Licence | <input type="checkbox"/> 079 - Autre diplôme de 3 ^e cycle |
| <input type="checkbox"/> 004 - Capacité en Droit | <input type="checkbox"/> 041 - Licence professionnelle | <input type="checkbox"/> 500 - Diplôme étranger supérieur |
| <input type="checkbox"/> 010 - BTS | <input type="checkbox"/> 050 - Maîtrise | <input type="checkbox"/> 501 - Diplôme étranger secondaire |
| <input type="checkbox"/> 011 - DUT | <input type="checkbox"/> 055 - Diplôme de fin de 2nd cycle santé | <input type="checkbox"/> 502 - DFG Santé (IFSI) |
| <input type="checkbox"/> 012 - Attestation CPGE | <input type="checkbox"/> 069 - Autre diplôme de 2nd cycle | <input type="checkbox"/> 519 - Autre diplôme supérieur (lequel) :
..... |
| <input type="checkbox"/> 013 - DEUG | <input type="checkbox"/> 070 - DEA | |
| <input type="checkbox"/> 016 - Attestation PCEM1 / PACES | <input type="checkbox"/> 071 - DESS | <input type="checkbox"/> 900 - Aucun diplôme supérieur |
| <input type="checkbox"/> 029 - Autre diplôme de 1er cycle (DU...) | <input type="checkbox"/> 072 - Master français | |

Département français ou Pays étranger de l'établissement Année d'obtention du diplôme (ex. 2016 / 2017) /

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement pour l'année 2017/2018, précisez lequel (joindre un certificat de scolarité)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> 00 - Université française (y compris IUT) | <input type="checkbox"/> 05 - Privé supérieur | <input type="checkbox"/> MI - Écoles des Mines de Saint-Étienne |
| <input type="checkbox"/> 01 - STS / BTS | <input type="checkbox"/> 07 - Formation paramédicale | |
| <input type="checkbox"/> 02 - CPGE | <input type="checkbox"/> 10 - Établissement étranger | |
| <input type="checkbox"/> 04 - École d'ingénieurs (hors École des Mines de Saint-Étienne) | <input type="checkbox"/> 15 - Autres (précisez) | |

Si vous bénéficiez d'une bourse, précisez son type

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 02 - Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (CROUS) | <input type="checkbox"/> 01 - Étranger boursier du gouvernement français (Campus France) |
|--|--|

Si vous vous inscrivez en Doctorat êtes-vous en Cotutelle internationale de thèse ?

- Oui Non

Trombinoscope

- J'accepte que ma photographie soit utilisée par l'Université Jean Monnet dans le cadre d'un trombinoscope numérique ou imprimé.

Signature de l'étudiant majeur

Signature(s) du ou des représentants légaux si étudiant mineur

Couverture et protection sociale de l'étudiant

Voir notice explicative sur l'affiliation à la sécurité sociale étudiante - Formules et tarifs des mutuelles étudiantes téléchargeables sur notre site internet (<http://www.univ-st-etienne.fr>)

Dans le cadre de votre affiliation à la Sécurité Sociale, précisez le régime de vos parents (joindre les justificatifs)

- 1 - Artisan, commerçant, profession libérale, EDF, GDF (Engie), RATP, Mines, Militaires, clerc été employé et notaire, Sénat, régime des cultes, fonctionnaire international (sans attestation), Caisse des Français à l'Étranger
- 2 - Salarié et assimilé (salarié du privé, praticien ou auxiliaire médical conventionné, agent des collectivités territoriales, fonctionnaire, exploitant ou salarié agricole, Banque de France, ouvrier d'Etat, magistral, Caisse des dépôts, artiste auteur, CCI de Paris, demandeur d'emploi, Comédie-Française, Théâtre national de l'Opéra)
- 3 - Assemblée Nationale, Marie marchande ENIM, Grand Port de Bordeaux
- 4 - SNCF 5 - Autre régime

Si vous avez 28 ans et plus, mais que vous bénéficiez d'une prolongation d'affiliation, indiquez-en le motif (joindre les justificatifs) :

- A - Prolongation pour infirmité permanente C - Prolongation pour diplôme de doctorat D - Prolongation interrup. étude plus de 6 mois
- E - Prolongation pour D.I.S. F - Prolongation pour autres motifs

En cas de non affiliation, précisez sa nature (joindre les justificatifs)

- Bénéficiaire d'une A.F.R. Déjà acquittée dans un autre établissement
- Conjoint / concubin / PACS Non étudiant Membre UE, EEE, Suisse ou Québec
- Parent(s) agent(s) d'une organisation internationale Dispense autre régime

Si vous êtes Ayant droit autonome, quel est le parent assureur ?

Nom Prénom Date de naissance (jj / mm / aaaa) / /

Choisissez votre centre de paiement de Sécurité Sociale (obligatoire pour les affiliés au régime étudiants et ayants-droit autonomes)

- 601 - LMDE 365 - SMERRA Saint-Étienne 235 - SMERRA Roanne

Quel est votre type d'assurance universitaire (scolaire et extra scolaire) ?

- 1 - Étudiante 2 - Autre

(Attestation d'assurance 2016/2017 obligatoire : dossier refusé en cas d'absence)

Indiquez votre numéro de Sécurité Sociale personnel

_ _ _ _ _

Je soussigné(e), demande l'affiliation au régime étudiant de Sécurité Sociale en application des articles L381 - 5 / R381/5 à R381/25.

Signature :

Options de l'étudiant

Si vous désirez souscrire aux options proposées par l'Université Jean Monnet (voir fiches explicatives SUAPS et Carnet culture), précisez laquelle ou lesquelles

- Option Culture** 02 - 1^{er} Carnet culture 03 - 2^{ème} carnet culture

Options Sport (Attention voir modalités de la bonification sport sur les fiches explicatives SUAPS) :

- 012 - Formation personnelle - Sport libre (28 €)⁴ (4) **Aucun remboursement ne sera effectué**
- Formation qualifiante - Sport bonifié (0 €)

Mode de paiement

- CB - Carte bancaire⁵ CHB - Chèque bancaire ou postal NU - Espèces CB3 - Paiement en 3 fois⁵ (5) **Voir Notice**

Le montant des droits vous sera indiqué lors de l'inscription. Ne remplissez pas le chèque à l'avance.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, avoir souscrit à une assurance scolaire et extra scolaire de responsabilité civile pour l'année en cours et déclare avoir pris connaissance des instructions figurant dans le dossier ou jointes au dossier, aux annulations d'inscription, aux droits universitaires, à l'assurance responsabilité civile et à la Sécurité Sociale.

L'inscription à l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne est définitive. Conditions d'annulation et de remboursement (voir notice)

A **Le** / / **Signature :**

La loi N°78-17 du 6 juillet 1978 prévoit que tout individu peut avoir accès au contenu des fichiers informatiques le concernant. Vous pouvez exercer ce droit d'accès auprès de la Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP). Ces données pourront être utilisées dans le cadre d'enquêtes menées au niveau de l'Université Jean Monnet, de l'Observatoire national de la Vie Étudiante, ainsi que du Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ).



NOTICE D'INSCRIPTION 2017/2018

COMMENT REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Toutes les cases doivent être remplies ou cochées si vous êtes concerné(e).

Faculté :

Saisir la faculté ou l'institut dans lequel votre diplôme est enseigné (Faculté Arts, Lettres, Langues - Faculté de Droit - Faculté de Médecine - Faculté des Sciences et techniques - Faculté de Sciences Humaines et Sociales - Centre Universitaire Roannais - IAE (Institut d'Administration des Entreprises) - Département d'Études Politiques et Territoriales - Télécom Saint-Étienne - IUT de Roanne - IUT de Saint-Étienne)

Année d'études :

Saisir l'année d'étude de votre diplôme (ex. DUT 1^{ère} année, Licence 3^{ème} année, Master 2^{ème} année...)

Données personnelles de l'étudiant

N° National étudiant (INE ou BEA) :

Ce numéro est obligatoire, il figure sur le relevé des notes obtenues au baccalauréat (rubrique BEA).
Pour tous les étudiants inscrits dans une Université depuis 1995.

Nom :

Si votre nom comporte une apostrophe ou un trait d'union, laissez un espace à la place.

Prénoms :

Si vous avez plusieurs prénoms, inscrivez-les dans l'ordre où ils sont mentionnés sur vos pièces d'état civil.

Naissance :

Date sous la forme JJ/MM/AAAA.

Pays :

Nationalité pour les étrangers (**voir code N**).

Handicap :

A cocher le cas échéant, si vous bénéficiez d'un aménagement d'examens (**voir documents procédure de mise en oeuvre des aménagements**).

Définition d'un handicap : art L114 du code de l'action sociale et des familles «constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant»

Adresses de l'étudiant

Adresse permanente ou des parents :

Toute correspondance administrative sera envoyée à cette adresse.

Adresse pour l'année en cours :

Si vous n'en avez pas connaissance, merci de nous la préciser ultérieurement.

Inscription administrative annuelle

Cadre de la formation choisie (régime) :

- 1 - **Formation Initiale (cas habituel)** : si vous ne relevez pas des régimes suivants.
- 2 - **Formation Continue Financée** : à cocher si vos frais de formation continue sont pris en charge, au moins pour partie, par un organisme (employeur, OPCA, pôle emploi, conseil régional, etc.) ou le CILEC (sauf Delf et Dalf).
MERCI de vous rapprocher du Service de Formation Continue (04 77 43 79 29) ou du CILEC (04 77 43 79 70).
- 3 - **Formation par apprentissage** : si vous avez un contrat d'apprentissage.
- 5 - **Reprise d'études non financée** : à cocher si vous devez financer vous-même vos frais de formation. Vous êtes demandeur d'emploi ou salarié en congé de formation ou vous avez interrompu vos études depuis plus de 2 ans et vous suivez les cours sur votre temps personnel. MERCI de vous rapprocher du Service de Formation Continue (04 77 43 79 29)
- 7 - **Formation en contrat de professionnalisation** : si vous avez signé un contrat de professionnalisation

Statut :

- 1 - **Etudiant** : vous suivez une formation diplômante (LMD ou D.U. diplôme universitaire) et vous pouvez bénéficier de la sécurité sociale étudiante.
- 2 - **Auditeur libre** : vous vous inscrivez dans une formation diplômante mais vous ne suivez que les cours magistraux hors examen.
- 3 - **Formation continue diplômante** : vous suivez une formation diplômante (DAEU, LMD, D.U. diplôme universitaire) mais vous ne pouvez pas bénéficier de la sécurité sociale étudiante.
- 4 - **Capacité en droit** : vous vous inscrivez en 1^{ère} année de capacité en droit.
- 8 - **VAE** : Validation d'Acquis de l'Expérience
- 9 - **Contrat d'apprentissage**
- 10 - **Contrat de professionnalisation**

Activité professionnelle :

Si vous exercez une activité professionnelle régulière et permanente merci de la justifier, l'indiquer en clair et la coder (**codes P**) ainsi que le domaine d'activité (**code D**). Indiquer la quotité travaillée. Il faut justifier de 150h / trimestre sur toute l'année universitaire.

Catégorie socio-professionnelle :

Activité du chef de famille : à compléter obligatoirement et à coder (**code P**).

Parcours de l'étudiant

Dernier établissement fréquenté et situation en 2016/2017 :

Indiquez le type d'établissement, le département géographique et l'année universitaire.

Couverture et protection sociale de l'étudiant

Sécurité sociale étudiante

Le régime de sécurité sociale des étudiants accorde aux intéressés le bénéfice des prestations en nature des assurances maladie et maternité (remboursement et prise en charge des frais médicaux et annexes) pour l'année universitaire (du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018).

Si vous avez entre 16 et 28 ans au cours de l'année universitaire 2017/2018, vous devez obligatoirement choisir un centre payeur de sécurité sociale étudiante : LMDE ou SMERRA

Numéro personnel de sécurité sociale de l'étudiant (voir carte d'immatriculation lycéen)

L'inscription à la Sécurité Sociale étudiante est gratuite :

- Vous êtes boursier(e) de l'enseignement supérieur : fournir une photocopie de l'attribution.
- Vous aurez moins de 20 ans au 31 août 2018 : fournir la photocopie de l'attestation d'assuré social de vos parents.
- Vous bénéficiez de la sécurité sociale d'un parent inscrit à un régime particulier (SNCF, UNESCO ...) : présenter l'attestation.
- Vous êtes déjà affilié(e) pour 2017/2018 dans un autre établissement d'Enseignement Supérieur : présenter l'attestation (pour les étudiants européens, la carte européenne de sécurité sociale).

Vous ne relevez pas du régime étudiant de sécurité sociale

- Vous êtes titulaire d'un contrat d'apprentissage ou un de professionnalisation : joindre une photocopie du contrat.
- Votre conjoint est assuré au régime général : joindre une photocopie de l'attestation.
- Vous avez une activité salariée continue et régulière ; vous devez travailler au moins 50 heures/mois ou 150 heures/trimestre du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 et bénéficiez du régime général de sécurité sociale : présenter l'attestation annuelle d'activité salariée.
- Vous êtes âgé(e) de plus de 28 ans (la limite d'âge peut être reportée en cas de maladie, accident, dans le cas de certaines études longues).

Assurance scolaire (ou responsabilité civile)

L'Université ne couvre pas les risques que l'étudiant encourt ou fait encourir à des tiers au cours de ses études.

La couverture responsabilité civile est **obligatoire** et vous couvre au cours de l'année universitaire pour les accidents causés à des tiers ou pour vous-même aussi bien à l'Université que pendant vos stages éventuels en entreprise.

Cette attestation d'assurance (scolaire et extra-scolaire ou universitaire) doit être demandée à votre Compagnie d'assurance ou à celle de vos parents pour l'année universitaire **2017/2018**. Si vous n'avez pas de couverture personnelle, vous devez opter pour une souscription auprès d'une autre compagnie (LMDE, SMERRA...).

Mutuelle complémentaire santé

L'adhésion à une mutuelle complémentaire santé n'est pas obligatoire. Avant toute souscription auprès d'une mutuelle étudiante, il vous est conseillé de vérifier auprès de vos parents.

Pour information, les formules et tarifs des mutuelles étudiantes sont téléchargeables sur notre site internet.

Options de l'étudiant

Option culture : Voir la fiche Carnet culture

Options sport : Voir les fiches du SUAPS

Mode de paiement

Paiement en 3 fois (un tiers débité tout de suite, un tiers un mois après et le dernier deux mois après) : uniquement si la personne physiquement présente dispose sur elle, et à son nom, d'un RIB, d'une pièce d'identité et d'une carte bancaire à l'exclusion des cartes ELECTRON et MAESTRO. Ce prêt est ensuite géré par un organisme bancaire. Il est sans frais pour l'étudiant.

Le paiement en 3 fois par CB n'est possible qu'à la Maison de l'Université - 10 rue Tréfilerie - Saint-Etienne

Droits Universitaires 2016/2017 (à titre indicatif)

Droits obligatoires	Inscription principale	2ème inscription
Licence (1ère, 2ème, 3ème année)	184.00 € (A)	122.00 € (B)
Master (1ère, 2ème année)	256.00 € (C)	168.00 € (D)
Autres droits		
Médecine préventive	5.10 € (F)	
Sécurité sociale	215.00 € (G)	
Prestations complémentaires facultatives		
Options sport	Se reporter aux documents du SUAPS	
Option Carnet culture	16.00 €	

N'inscrivez pas le montant sur votre mode de paiement, il vous sera indiqué sur place.

Autres droits de scolarité

Des prestations facultatives peuvent être proposées aux étudiants : pour plus de détail, se reporter à la fiche de scolarité.

Sont dispensés des droits d'inscription (A, B, C, D) et de la cotisation sécurité sociale étudiante(G), les étudiants qui, au moment de leur inscription, peuvent justifier :

- d'une attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur pour 2017/2018
- d'une bourse du Gouvernement français pour 2017/2018 pour les étudiants étrangers.
- du statut de pupille de la nation (joindre un justificatif)

Important

- **Tout dossier incomplet sera refusé** et rendu à l'étudiant qui devra le représenter avant la date limite d'inscription. Lorsque la totalité des droits d'inscription n'a pas été versée, le dossier est mis en attente de paiement. La carte d'étudiant n'est pas délivrée.
- **Dépôt du dossier d'inscription :** Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous. Le rendez-vous est à prendre sur le site Admission Post Bac pour les candidats passés par Admission Post Bac et dans leur scolarité pour les autres.
- **Bibliothèque Universitaire :** tout étudiant qui ne sera pas en règle, ne pourra pas être inscrit administrativement.
- **La carte d'étudiant** est délivrée immédiatement après paiement des droits : bien vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont portés afin de signaler toute anomalie. Elle vous sera indispensable toute l'année. Conservez-la soigneusement. Les duplicatas seront facturés.
- **Annulation**
Toute inscription prise après la date de rentrée officielle votée par le conseil d'administration de l'Université Jean Monnet est définitive et ne peut donc être annulée par l'étudiant. Sauf cas particulier : maladie, décès...
Seuls les transferts dans une université française pourront être pris en compte pour un remboursement des droits.
Pour les frais de gestion une somme définie chaque année par le Ministère reste acquise à l'établissement. L'Université se réserve le droit toute l'année d'annuler ou de modifier toute inscription pour laquelle les renseignements fournis par l'étudiant s'avèreraient inexacts.
- **Adresse électronique**
Une adresse électronique et un compte d'accès personnel vous sont créés dès votre inscription à l'UJM ainsi qu'un identifiant (login). Cette adresse de messagerie vous permet d'obtenir toutes les informations relatives à vos études et à la vie étudiante. Vous devez impérativement la consulter très régulièrement. Pour toute information, contactez l'adresse : sesame@univ-st-etienne.fr
- **Médiateur**
Il existe un réseau des médiateurs de l'éducation nationale. Pour toute information, vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.education.gouv.fr/syst/mediateur/default.htm>

CODES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Codes A - Aide financière

A	Allocation de recherche	M	Bourse régionale
B	Bourse CIFRE	N	Bourse Erasmus
C	Contrat ANR	O	Autre bourse
D	Bourse collectivités locales	Q	Contrat européen
F	Bourse gouvernement étranger	R	A.F.R.
G	Prêt d'honneur	S	FONGECIF
H	Prêt bancaire	T	Fonds Assurance Formation
I	Ressources des parents	X	Autre aide financière
J	Ressources du conjoint	Y	Contrat de recherche
K	Salaire	Z	Bourse européenne
L	Allocation chômage		

Codes B - Baccalauréats

ES	Economique et social		Baccalauréats avant 2013
L	Littéraire	STG	Sciences et technologies de la gestion
S	Scientifique	STI1	Génie mécanique
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social	STI2	Génie électronique
STG CFE	Comptabilité et finance d'entreprise	STI3	Génie électrotechnique
STG CGRH	Communication & gestion ressources humaines	STI4	Génie civil
STG GSI	Gestion des systèmes d'information	STI5	Génie énergétique
STG M	Mercatique (marketing)	STI6	Génie des matériaux
STI2D	Sciences et tech. de l'industrie et du dév. durable	STI7	Arts appliqués
STD2A	Sciences et tech. du design et des arts appliqués	STL1	Chimie labo et procédés
STMG	Sciences et tech. du management et de la gestion	STL2	Physique labo et procédés
0021	Bac professionnel industriel	STL3	Biochimie-Génie bio
0022	Bac professionnel tertiaire	STAE	Sciences et Technologies Agronomie et environnement
0023	Bac professionnel agricole	STPA	Sciences et Technologies du Produit Agroalimentaire
0001	Bac International	STAV	Sciences et Technologies de l'Agronomie & du Vivant
0002	Bacs Européens		
0032	Titre français admis en équivalence		Baccalauréats avant 2007
DAEA	DAEU A	STT1	STT ACC
DAEB	DAEU B	STT2	STT ACA
0030	Capacité en droit	STT3	STT CG
0031	Titre étranger admis en équivalence	STT4	STT IG

Codes D - Type d'activité

10	Recherche d'emploi	42	CDI Service de l'Etat
21	Emploi temporaire Enseignement	43	CDI Santé
22	Emploi temporaire Service de l'état	44	CDI autre activité
23	Emploi temporaire Santé	54	Autres
24	Emploi temporaire autre	61	Titulaire Enseignement
31	CDD Enseignement	62	Titulaire Santé
32	CDD Service de l'Etat	63	Titulaire autre Service Etat
33	CDD Santé	K	Etudiant fonctionnaire
34	CDD autre activité	L	Emploi Avenir Professeur
41	CDI Enseignement		

Codes N - Nationalités et pays

212	Afghanistan	101	Danemark	348	Lesotho	312	Rep. Dem. Congo
303	Afrique Sud	399	Djibouti	107	Lettonie	408	Rép. Dominicaine
125	Albanie	438	Dominique	205	Liban	114	Roumanie
352	Algérie	301	Egypte	302	Liberia	132	Royaume Uni
109	Allemagne	247	Emirats Arabes U.	316	Libye	123	Russie
130	Andorre	420	Equateur	113	Liechtenstein	340	Rwanda
395	Angola	317	Erythrée	108	Lituanie	389	Sahara occident.
441	Antigua/Barb	134	Espagne	137	Luxembourg	128	Saint Marin
201	Arabie saoudite	106	Estonie	232	Macao	512	Salomon
415	Argentine	404	Etats Unis	156	Macédoine	414	Salvador
252	Arménie	315	Ethiopie	333	Madagascar	506	Samoa
501	Australie	508	Fidji	227	Malaisie	394	Sao Tome
110	Autriche	105	Finlande	334	Malawi	341	Sénégal
253	Azerbaïdjan	100	France	229	Maldives	121	Serbie
436	Bahamas	328	Gabon	335	Mali	398	Seychelles
249	Bahrein	304	Gambie	144	Malte	342	Sierra Leone
246	Bangladesh	255	Géorgie	350	Maroc	226	Singapour
434	Barbade	329	Ghana	336	Mauritanie	117	Slovaquie
131	Belgique	126	Grèce	405	Mexique	145	Slovénie
429	Belize	435	Grenade	516	Micronésie	318	Somalie
327	Bénin	409	Guatemala	151	Moldavie	343	Soudan
214	Bhoutan	330	Guinée	138	Monaco	235	Sri Lanka
148	Biélorussie	392	Guinée Bissao	242	Mongolie	442	St Christo
224	Birmanie	314	Guinée équatoriale	120	Monténégro	104	Suède
418	Bolivie	428	Guyana	393	Mozambique	140	Suisse
118	Bosnie Herz.	410	Haïti	311	Namibie	437	Surinam
347	Bostwana	411	Honduras	507	Nauru	206	Syrie
416	Brésil	230	HongKong	215	Népal	259	Tadjikistan
111	Bulgarie	112	Hongrie	412	Nicaragua	236	Taiwan
331	Burkina Faso	390	Ile Maurice	337	Niger	309	Tanzanie
321	Burundi	223	Inde	338	Nigeria	344	Tchad
234	Cambodge	231	Indonésie	103	Norvège	219	Thaïlande
322	Cameroun	203	Irak	502	Nlle Zélande	345	Togo
401	Canada	204	Iran	250	Oman	509	Tonga
396	Cap vert	136	Irlande	339	Ouganda	433	Trinite Tobago
323	Centrafrique	102	Islande	258	Ouzbekistan	351	Tunisie
417	Chili	207	Israël	213	Pakistan	260	Turkmenistan
216	Chine	127	Italie	261	Palestine	208	Turquie
254	Chypre	426	Jamaïque	413	Panama	511	Tuvalu
419	Colombie	217	Japon	421	Paraguay	155	Ukraine
397	Comores	222	Jordanie	135	Pays Bas	423	Uruguay
324	Congo	256	Kazakhstan	422	Pérou	514	Vanuatu
238	Corée Nord	332	Kenya	220	Philippines	129	Vatican
239	Corée Sud	257	Kirghizistan	122	Pologne	424	Venezuela
406	Costa Rica	513	Kiribati	432	Porto Rico	243	Vietnam
326	Côte d'Ivoire	157	Kosovo	139	Portugal	251	Yemen
119	Croatie	240	Koweït	248	Qatar	346	Zambie
407	Cuba	241	Laos	116	Tchèque	310	Zimbabwe

Codes P - Catégories socio-professionnelles

10	agriculteurs exploitants	48	contremaîtres, agents de maîtrise
21	artisans	52	employés civils et agents de service fonction publique
22	commerçants et assimilés	53	policiers et militaires
23	chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	employés administratifs d'entreprises
31	professions libérales	55	employés de commerce
33	cadres de la fonction publique	56	personnels des services directs aux particuliers
34	professeurs, professions scientifiques	61	ouvriers qualifiés
35	professions de l'information, des arts & spectacles	66	ouvriers non qualifiés
37	cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	ouvriers agricoles
38	ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	anciens agriculteurs exploitants
42	instituteurs et assimilés	72	anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	professions interm. santé & travail social	73	anciens cadres et professions intermédiaires
44	clergé, religieux	76	anciens employés ou ouvriers
45	professions intermédiaires de la fonction publique	81	chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	prof. Interm. administ. & commerciale des entreprises	82	autres personnes sans activité
47	techniciens	99	non renseigné

PIÈCES À DÉPOSER LORS DE VOTRE INSCRIPTION

Liste des pièces justificatives obligatoires	1ère inscription à l'Université Jean Monnet	Etudiants inscrits en 2016/2017 à l'Université Jean Monnet
Le dossier d'inscription complété, daté et signé (Ne concerne pas les inscriptions et réinscriptions en ligne)	OUI	OUI
La fiche de scolarité (Ne concerne pas les inscriptions et réinscriptions en ligne)	OUI	OUI
L'original + 1 photocopie du relevé des notes du baccalauréat (ou titre équivalent). L'original vous sera rendu immédiatement. Fournir la traduction en français pour les bacs étrangers.	OUI	
Une photocopie de votre relevé de notes de l'année 2016/2017 (ne concerne pas les nouveaux bacheliers)	OUI	OUI
Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille (pour les étudiants étrangers, un acte de naissance et sa traduction)	OUI	
Une photo d'identité récente format 35 x 35 (Ne concerne pas les inscriptions et réinscriptions en ligne)	OUI	
Toute pièce justifiant de votre position vis-à-vis de la Sécurité sociale : attestation personnelle, copie de celle de vos parents ou de votre conjoint(e) , carte européenne d'assurance maladie (voir rubrique Couverture et protection sociale de l'étudiant).	OUI	OUI
Une photocopie du certificat de participation à la journée d'Appel de Préparation à la Défense (APD). Si vous n'avez pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la Mairie de votre domicile. Sont concernés tous les étudiants français ainsi que les étudiantes nées à partir de 1984.	OUI	
Pour les étudiants s'inscrivant en licence STAPS (1ère, 2ème et 3ème année) : merci de fournir un certificat médical obligatoire datant de moins de quatre semaines de non-contre-indication à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques.	OUI	OUI
Une enveloppe timbrée au tarif LETTRE (non libellée) format 11 x 22 pour votre convocation à la visite médicale par le Service de Médecine Préventive Universitaire, (Ne concerne pas les inscriptions et réinscriptions en ligne)	OUI	
Attestation de demande de transfert pour les étudiants changeant d'Université (ne concerne pas les nouveaux bacheliers)	OUI	
Fiche de transfert-arrivée visée par la Faculté (ne concerne pas les nouveaux bacheliers - ne concerne pas les candidats Admission Post Bac)		
La formule de paiement des droits : chèque bancaire ou postal, espèces ou carte bleue. N'inscrivez pas le montant, il vous sera indiqué sur place		
Paiement en 3 fois (un tiers débité tout de suite, un tiers un mois après et le dernier deux mois après) : uniquement si la personne physiquement présente dispose sur elle, et à son nom : d'un RIB, d'une pièce d'identité et d'une carte bancaire à l'exclusion des cartes ELECTRON et MAESTRO. Ce prêt est ensuite géré par un organisme bancaire. Il est sans frais pour l'étudiant. Le paiement en 3 fois par CB n'est possible qu'à la Maison de l'Université - 10 rue Tréfilerie - Saint-Etienne	OUI	OUI
1 photocopie de l'attribution de bourse d'enseignement supérieur (conditionnelle ou définitive) pour bénéficier d'une exonération des droits (Concerne les étudiants boursiers)	OUI	OUI
Autorisation d'inscription pour tout diplôme comportant un accès limité (Masters, IUP...)	OUI	OUI
Attestation d'admission en 1er cycle pour les étudiants non titulaires du bac français (ne concerne pas les candidats Admission Post Bac)	OUI	
Certificat d'inscription pour les étudiants inscrits dans un autre établissement pour 2017/2018	OUI	OUI
Justificatif de prolongation d'affiliation à la Sécurité Sociale pour les étudiants âgés de 28 ans et plus.	OUI	OUI
Attestation de souscription d'assurance scolaire et extra scolaire de responsabilité civile	OUI	OUI

NOTICE EXPLICATIVE D’AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

► A lire attentivement

Jusqu’à présent, les remboursements de vos dépenses de santé étaient traités par la Sécurité sociale de vos parents. **En entrant dans l’Enseignement Supérieur, vous dépendrez de la Sécurité sociale étudiante.**

Votre inscription au régime étudiant est obligatoire dès votre entrée dans l’enseignement supérieur, sauf cas particuliers, et peut être gratuite ou payante. Votre âge, la profession de vos parents et votre situation personnelle déterminent alors votre statut.

Vous devez obligatoirement compléter la page « **Couverture et protection sociale de l’étudiant** » du dossier d’inscription à l’université Jean Monnet.

Ce document attestera de votre situation au regard du régime étudiant de Sécurité sociale, et permettra à l’université de transmettre votre inscription au centre de sécurité sociale étudiante que vous aurez choisi. Il devra être accompagné d’éventuelles pièces justificatives. (cf. : fin de la page 2)

► **Pour gérer votre Sécurité sociale étudiante, vous avez le choix entre deux sections locales étudiantes habilitées à gérer le régime étudiant :**

❶ **SMERRA**
Réseau national emeVia

❷ **LMDE**
Centre 601

Vous devez **obligatoirement reporter votre choix** de centre de Sécurité sociale sur le dossier d’inscription à la rubrique « *Choisissez votre centre de paiement de sécurité sociale* » en cochant le nom du centre de votre choix.

Le tableau d’affiliation ci-après présente d’une manière générale les conditions d’affiliation. Seul un diagnostic individuel vous permettra de connaître avec certitude votre position par rapport à la Sécurité sociale étudiante.

► **Cliquez sur l’un des liens ci-dessus (SMERRA ou LMDE) pour effectuer votre bilan personnalisé.**

◆ Rappels ◆

► Quelle que soit votre situation au regard de la Sécurité sociale étudiante, vous devez **obligatoirement** remplir la page « *couverture et protection sociale de l’étudiant* » sur le dossier d’inscription.

En cas de dispense d’affiliation au régime étudiant pour l’année universitaire concernée, vous devrez joindre au formulaire les **justificatifs** de situation personnelle qui vous dispensent d’affiliation.

► **Votre inscription dans l’établissement d’Enseignement Supérieur ne sera définitive que lorsque les formalités liées à la Sécurité sociale étudiante seront effectuées (article R 381-21 du Code de la Sécurité Sociale).**

► Une fois inscrit auprès d’un centre de sécurité sociale étudiante, votre affiliation à la sécurité sociale étudiante est effective à compter du **1^{er} septembre de l’année en cours et jusqu’au 31 Aout de l’année suivante.**

AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE 2017-2018



Devez-vous vous inscrire à la Sécu étudiante ?

PROFESSION DU PARENT <small>* Âge au 31/08/2018</small>	19 Jusqu'à ans inclus* né(e) après le 31/08/1998	20 ans* né(e) entre le 01/09/1997 et le 31/08/1998	21 à 28 ans* né(e) entre le 01/09/1989 et le 31/08/1997
SALARIÉS ET ASSIMILÉS <ul style="list-style-type: none"> Salariés du secteur privé Fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers Praticiens de santé conventionnés secteur I (dentistes, médecins et auxiliaires médicaux) Professions agricoles, salariés et exploitants Banque de France Artistes et auteurs, Comédie Française, Opéra de Paris CCI Paris 	Sécurité sociale ÉTUDIANTE obligatoire et gratuite		Sécurité sociale ÉTUDIANTE obligatoire et payante
TRAVAILLEURS NON SALARIÉS OU RÉGIMES SPÉCIFIQUES <ul style="list-style-type: none"> Artisans Commerçants Professions libérales, y compris professionnels de santé conventionnés secteur II EDF, GDF (engie) RATP Militaires Personnels des mines Clercs & employés de notaires Sénat Cultes Caisse des Français à l'Étranger à Rubelles (77) 	Sécurité sociale DES PARENTS		
AUTRES RÉGIMES SPÉCIFIQUES <ul style="list-style-type: none"> Marine marchande (ENIM) Assemblée Nationale, élus et agents Grand port de Bordeaux SNCF Fonctionnaires internationaux (ONU, OMS, BIT, CERN...) <small>(sur présentation de l'attestation de l'organisme international)</small> 	Sécurité sociale DES PARENTS		

Pour 2016-2017, la cotisation était de 215€ : montant forfaitaire et annuel fixé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et perçu par l'URSSAF.

Si vous êtes boursier(e) au 31 août 2017 vous ne payez pas de cotisation.

Étudiants salariés : vous ne dépendez pas de la Sécurité sociale étudiante si votre contrat de travail est valable pour toute l'année universitaire du 01/09/2017 au 31/08/2018 à raison de 150h/trimestre ou 600h/an.

► **Étudiants "Frontaliers"** : à votre arrivée vous devez vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante sauf si vous avez une assurance maladie privée Suisse ou une CEAM (Carte européenne d'assurance maladie) valable pour toute l'année universitaire du 01/09/2017 au 31/08/2018.



► **Étudiants internationaux de l'Espace Économique Européen** : si vous n'êtes pas titulaire d'une CEAM valable pour toute l'année universitaire du 01/09/2017 au 31/08/2018, votre inscription à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire.

► **Étudiants internationaux hors Espace Économique Européen** : vous devez vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante. La traduction de votre acte de naissance doit être établie par un traducteur assermenté en France et, pour certains pays, doit comporter une « apostille » ou une « légalisation » certifiant l'authenticité de la traduction.

- **CMU (de base)** : si l'étudiant était précédemment couvert en CMU, l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est **obligatoire** pour les moins de 28 ans.
- **CMU C (Complémentaire)** : L'adhésion à la CMU **Complémentaire ne dispense en aucun cas** d'être **obligatoirement affilié** au régime de sécurité sociale étudiant pour les étudiants de moins de 28 ans.
- **Inscription en cours d'année** : Pour toute inscription qui serait faite à partir du 1^{er} janvier, l'affiliation à la sécurité sociale serait effective le 1^{er} jour du mois suivant.

ATTENTION !

Le tableau d'affiliation ci-dessus présente d'une manière générale les conditions d'affiliation. Seul un diagnostic individualisé vous permettra de connaître avec certitude votre position par rapport à la Sécurité sociale étudiante.

► Cliquez sur l'un des liens ci-dessus (SMERRA ou LMDE) pour effectuer votre bilan personnalisé

Documents justifiant de votre affiliation ou non à la Sécurité sociale étudiante		
Statut	Dossier	Pièces justificatives
Sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite	Remplir la page « Couverture et protection sociales de l'étudiant » Choisir SMERRA ou LMDE	RIB personnel pour les remboursements
Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si boursier)	Remplir la page « Couverture et protection sociales de l'étudiant » Choisir SMERRA ou LMDE	RIB personnel pour les remboursements Copie de l'attestation de bourse si exonéré de cotisation, sinon règlement de la cotisation. (215€)
Couvert(e) par la Sécurité sociale de vos parents	Remplir la page « Couverture et protection sociales de l'étudiant » Cocher le motif de non affiliation	Copie de l'attestation Vitale du parent ouvrier de droits (cf. tableau ci-dessus) <u>et sur laquelle vous figurez</u>
Dispensé d'affiliation au régime étudiant (salarié, étudiant étranger EEE, marié / concubin / pacsé...)	Remplir la page « Couverture et protection sociales de l'étudiant » Cocher le motif de non affiliation	Copie du contrat de travail ou copie d'attestation Vitale d'ayant droit conjoint, ou copie de carte européenne d'assurance maladie valide.



Procédure de mise en œuvre des aménagements d'examens, de concours et/ou d'études

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
Décret n°2005 1617 du 21 décembre 2005
Circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011

A lire impérativement : *L'ensemble des démarches doit être effectué **avant le 15 octobre** pour bénéficier de vos aménagements pour les examens ou concours du 1^{er} semestre ou avant **le 15 février** pour bénéficier de vos aménagements pour les examens ou concours du 2^e semestre. Dans tous les cas, sauf situation particulière et sur préconisation du médecin du service de Médecine Préventive universitaire, **aucune demande d'aménagements d'examens ou de concours ne sera prise en compte au-delà de ces dates.***

Il s'agit d'une 1^{ère} demande d'aménagements :

1. Vous devez contacter le **Bureau Accueil Handicap** dès le 01 septembre et **avant le 15 octobre** afin de retirer un dossier concernant votre demande d'aménagements d'examens, de concours et/ou d'études. (04.77.42.17.22 / Courriel : accueilhandicap@univ-st-etienne.fr)
2. Contacter ensuite le service de **Médecine Préventive Universitaire** pour obtenir un certificat d'avis médical (04.69.66.11.00)
Lors du rdv avec le médecin, vous apporterez tous les justificatifs médicaux en votre possession précisant votre situation de handicap ainsi que le dossier rempli suite au contact avec le Bureau Accueil Handicap.
3. Après le rendez-vous avec le médecin et afin qu'une suite soit donnée à votre demande, vous devez déposer un exemplaire de votre avis médical :
 - **au Bureau Accueil Handicap** pour la mise en place des aménagements d'études qui sollicitera l'équipe plurielle (responsable pédagogique, assistante sociale, médecin..) si la situation le demande.
 - **à votre scolarité** : Votre établissement, après avoir pris connaissance de cet avis, décidera des aménagements d'examens et de contrôle continu à accorder.

Il s'agit d'un renouvellement d'aménagements :

L'avis médical est à renouveler chaque année !

Il est possible de faire cette demande dès **le mois de juin et/ou début juillet** pour la rentrée prochaine ou **dès le 01 septembre**. Pour cela vous devez :

1. Contacter le Bureau Accueil Handicap pour la mise à jour de votre demande de renouvellement d'aménagements (04.77.42.17.22)
2. Prendre rdv auprès de la MPU (04.69.66.11.00)
3. vous devez déposer un exemplaire de votre avis médical :
 - **au Bureau Accueil Handicap** pour la mise en place des aménagements d'études qui sollicitera l'équipe plurielle si la situation le demande.
 - **à votre scolarité**. Votre établissement, après avoir pris connaissance de cet avis, décidera des aménagements d'examens et de contrôle continu à accorder.

Le **SUAPS** est une structure universitaire responsable de l'organisation, de l'enseignement et de la pratique des activités physiques et sportives pour les étudiants au sein de l'Université Jean Monnet.

L'inscription au service des Sports comprend une assurance qui couvre les étudiants dans toutes les activités sportives pratiquées.

2 formules possibles

Multisports

(Formation Personnelle et Formation Qualifiante possible)

- **45 activités sportives** proposées en pratique illimitée : enseignement en Formation Personnelle
- **14 activités sportives** proposées avec bonification : enseignement en Formation Qualifiante

Tarif : 28€ pour l'année : à régler à la chaîne d'inscription ou à tout moment au bureau SUAPS

Bonification sport possible sur un créneau horaire (**assiduité requise**): note de 0,1 à 0,35 sur la moyenne du semestre

1 sport / 1 créneau

(Formation Qualifiante)

- **14 activités sportives**
- **1 seul sport sur un seul créneau hebdomadaire par semestre**
- **Tarif : 0 €**
- **Bonification Sport** : (**assiduité requise**) note de 0,1 à 0,35 sur la moyenne du semestre

Règlement intérieur

L'inscription aux activités physiques et sportives organisées par le SUAPS implique le respect des règles de bon fonctionnement et des horaires des cours*. Une tenue de sport adaptée est obligatoire pour participer, en toute hygiène et sécurité, à une activité physique et sportive. Les tenues et accessoires vestimentaires inappropriés à la pratique sportive ne sont pas autorisés*. Une serviette de toilette est obligatoire pour l'accès aux salles de musculation, cardio, fitness **. La présentation et (où) le dépôt de la carte étudiant - option sport validée sont obligatoires. L'accès aux cours ne pourra être autorisé aux étudiants(es) qui ne seront pas en mesure de présenter cette pièce d'identité universitaire ou le justificatif universitaire de paiement **

* Règlement des études (CEVU 2017)

** Règlement des études (Conseil des Sports 2015)

Les événements à ne pas manquer

Conventions fitness

Plein-air : sorties ski de fond, vtt, eaux vives (kayak, rafting, nage en eaux vives ..)

Sortie ski : week-end de 3 jours

Tournois : nuits du volley, foot, badminton...

SUAPS de Saint-Étienne

Le Service des Sports est ouvert le lundi, mardi et mercredi de 13h15 à 17h30 et le jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30.

Maison de l'université - 10, rue Tréfilerie CS 82301 - 42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2
Tél. 04 77 42 17 96 - Fax 04 77 42 17 98 - <http://suaps.univ-st-etienne.fr>





Quel choix ?

MULTISPORTS

Formation Personnelle et/ou Formation Qualifiante (sport noté)

1 SPORT / 1 CRENEAU

Formation Qualifiante (sport noté)

Où s'inscrire ?

Chaîne d'inscription

OU
SUAPS

OU

BDS IUT (étudiants IUT)

Pour la bonification :

Par internet via l'ENT du site de l'Université :
se rendre sur votre page d'inscription pédagogique (IPWEB)

Par internet via l'ENT du site de l'Université : se
rendre sur votre page d'inscription pédagogique
(IPWEB)

Quand ?

Bonification : Voir les dates sur le site de l'université (VIE ETUDIANTE-SPORTS)

Quel tarif ?

28 €

0 €

Quelles activités ?

45 SPORTS proposés en illimité :
enseignement en Formation Personnelle

14 SPORTS en notation :
enseignement en Formation Qualifiante

La liste des enseignements est disponible :

- sur le site de l'Université :
<http://suaps.univ-st-etienne.fr>
- au bureau du Suaps
- sur IPWEB pour les sports notés

14 SPORTS en notation :
enseignement en Formation Qualifiante

La liste des enseignements est disponible :

- sur IPWEB
- sur le site de l'Université :
<http://suaps.univ-st-etienne.fr>
- au bureau du Suaps

Bonification ?

Bonification Sport

possible (assiduité obligatoire sur un seul créneau
et 10 séances) : note de 0,1 à 0,35 sur la moyenne du
semestre

Bonification Sport

(assiduité obligatoire sur un seul créneau et 10 séances) :
note de 0,1 à 0,35 sur la moyenne du semestre

**La pratique des activités encadrées par un enseignant s'étend de l'initiation au perfectionnement.
La participation aux enseignements implique l'acceptation du règlement intérieur.
(voir plaquette SUAPS)**

SUAPS de Saint-Étienne

Le Service des Sports est ouvert le lundi, mardi et mercredi de 13h15 à 17h30 et le jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30.

Maison de l'université - 10, rue Tréfilerie CS 82301 - 42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

Tél. 04 77 42 17 96 - Fax 04 77 42 17 98 - <http://suaps.univ-st-etienne.fr>



ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE

Je soussigné (e) (Nom, Prénom).....

Né (e) leà

Certifie sur l'honneur être couvert par une assurance de Responsabilité Civile scolaire extra-scolaire pour l'ensemble de l'année universitaire 2017/2018.

J'ai bien noté que cette attestation pourra m'être demandée à tout moment au cours de l'année universitaire.

Date:

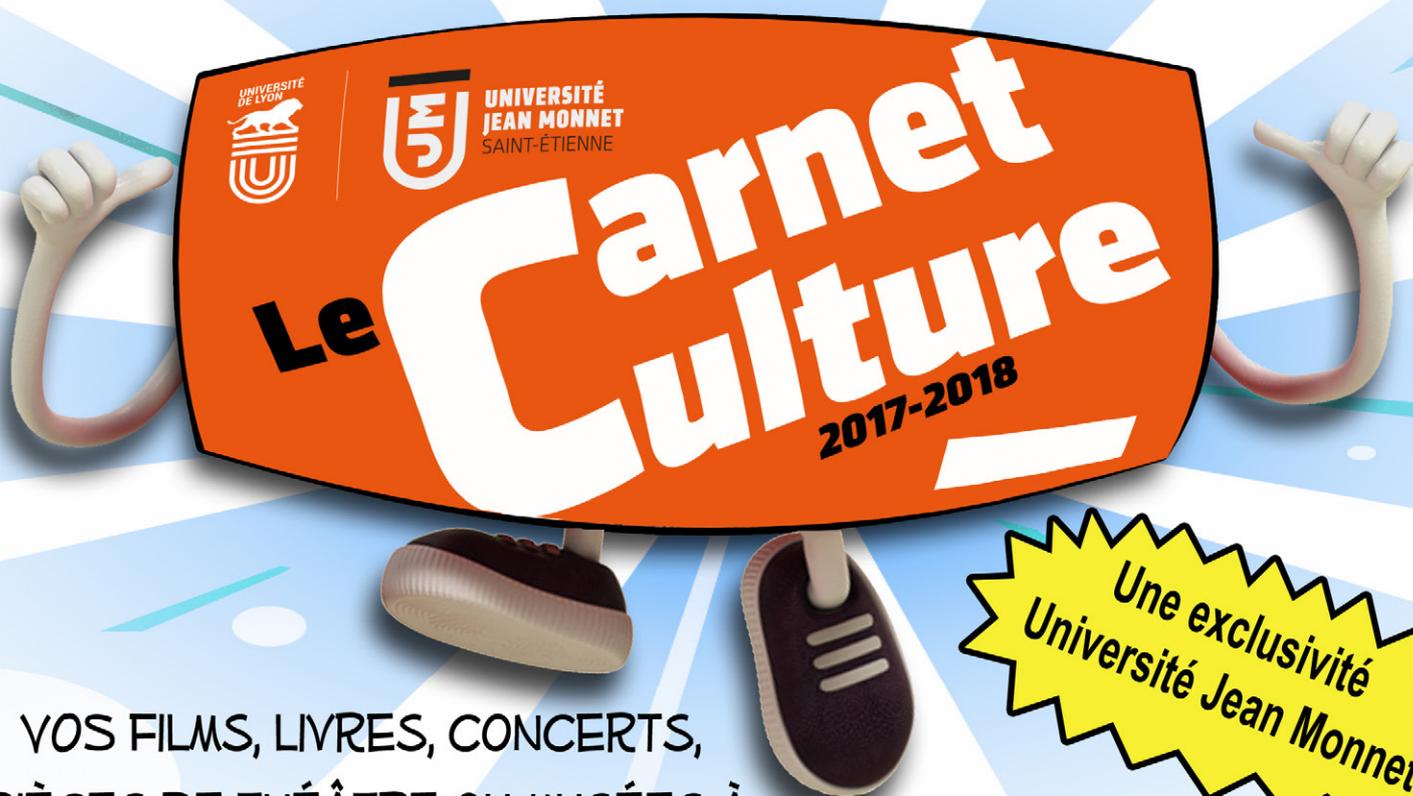
Signature de l'étudiant majeur

Signature(s) du ou des représentants
légaux si l'étudiant est mineur

**FINI LE LYCÉE ?
ADIEU LE "PASS RÉGION"...**



ET BONJOUR LE CARNET CULTURE DE L'UJM!



VOS FILMS, LIVRES, CONCERTS,
PIÈCES DE THÉÂTRE OU MUSÉES À

50% DE REDUCTION !

**Une exclusivité
Université Jean Monnet**

Pour **16 euros**, doublez votre mise et repartez avec un carnet culture d'une valeur de **32 euros**, utilisable chez **plus de 60 établissements** partenaires à Saint-Etienne, Roanne, dans la vallée du Gier et la vallée de l'Ondaine, dont **Le Fil, Le Méliès, la Comédie de St-Etienne, l'Opéra de St-Etienne, la librairie Forum, le Théâtre de Roanne, Paroles et Musiques, etc..**

Chloé M. étudiante en 3ème année: "Je suis allé voir Chinese Man en concert. La place coûtait 24 euros et j'ai payé avec 6 coupons de 4 euros de mon carnet.

Au final, ça ne m'a réellement coûté que 12 euros! Bon plan!

Cette année j'en prends tout de suite deux..."

**Pour plus d'infos, allez sur le site internet de l'université (rubrique VIE ETUDIANTE/ CULTURE et LOISIRS)
ou téléphonez au BUREAU VIE ETUDIANTE : 04.77.42.17.23**